

Plusieurs de mes collègues du Cabinet et moi-même avons clairement indiqué à nos homologues américains que le gouvernement canadien s'oppose à tout développement susceptible de présenter un danger pour le bien-être des Canadiens ou pour l'intégrité de l'environnement canadien.

Pendant les pourparlers, les responsables américains ont convenu qu'aucune zone ne sera choisie si elle exige que des travaux sur le terrain ou des échantillonnages soient effectués au Canada ou si elle se trouve près de la frontière. D'ailleurs, un emplacement situé au Maine, près du Lac Mégantic au Québec, a été retiré de la liste pour cette raison.

Les Américains ont aussi donné au Canada l'assurance que le processus de sélection, qui durera 15 ans, vise à empêcher le choix d'un site qui aurait des effets préjudiciables de l'un ou de l'autre côté de la frontière. Le gouvernement suivra de près ce processus de sélection pour sauvegarder les intérêts des générations canadiennes présentes et futures.

Le gouvernement poursuivra ses consultations sur cette question avec les provinces et les groupes de citoyens concernés.